

Covid-19 : point de situation

Retrouvez sur cette page l'ensemble des informations concernant les mesures prises par la ville et les institutions pendant la période de la crise sanitaire.

Elle est mise à jour régulièrement.



Mardi 1er février 2022

- Fin de l'obligation du port du masque en extérieur dans le Val-d'Oise
- La levée de l'obligation concerne également le port du masque dans les cours de récréation.

Documents

[AP-2022-127 du 1er février portant abrogation de l'arrêté réglementant le port du masque dans le département du Val-d'Oise](#)